

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation
10 décembre 2025

Date d’Affichage
10 décembre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100301
Finances

Tarifs au 1 er janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s’est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhulcq, Maire.

Présents : Etienne Dhulcq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Jean-Paul Colmont, Pascal Hourlier, Juan Garcia Rodriguez, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Alain Guenon pouvoir à Brigitte Lagrue, Coralie Adnot pouvoir à Elisabeth Benard

Absentes excusées : Claudette Bouché, Karine Bocquet

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l’avis favorable de la commission des finances en date du 02. décembre 2025,
Après l’exposé de Monsieur Le Maire ou La Maire-adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide des nouveaux tarifs et conditions à compter du 1 er janvier 2026 :

LOCATION DES SALLES

- En cas de désistement, la mairie devra être prévenue deux mois à l’avance, sinon il sera facturé la moitié du montant de la location.
- La gratuité de la location à toute association montmiraillaise qui organise une manifestation publique pour célébrer l’anniversaire de sa création, 10^{ème}, 20^{ème}, 30^{ème} et décades suivantes. La gratuité sera accordée aussi pour les congrès cantonaux, départementaux, régionaux et nationaux.
- toute manifestation proposée par une association avec une entrée payante, la location de la salle lui sera facturée en respectant les conditions suivantes :
 - 1 location à demi-tarif par an
 - 1 location gratuite par an si 5 locations payantes par an

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

051-215103557-20251216-del2025-100301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

par le maire



DROITS DE VOIRIE ET TROTTOIRS

Pavés (par m2 par an)	18,00
Autres (par m2 par an)	7,50
Occupation du domaine public- Food truck, camion pizza- à l'année par mètre linéaire	65,00

MOBILIER

Particuliers	
Table	2,00
Chaise et banc	0,50
Prise en charge	30,00
Frais de livraison	50,00
Professionnels	
Table	4,00
Chaise et banc	1,00
Prise en charge	30,00
Frais de livraison	50,00

CONCESSIONS (2m2)

30 ans	348,00
50 ans	522,00
Perpétuelle	1638,00
Colombarium 30 ans (2 urnes)	765,00
Cavurne 15 ans	120,00
Cavurne 30 ans	234,00
Cavurne 50 ans	348,00
Cavurne perpétuelle	1092,00
Jardin du Souvenir	gratuit

MARCHÉ

Commerçant non abonné	0,50/ml
Commerçant abonné	0,50/ml

FOIRE

Forain	0,50/m2/jour
--------	--------------

Pour extrait conforme,

Le 16 décembre 2025

Françoise DHUICQ, Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20251216-del2025-100301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

par le maire



LOCATION DE SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 01 JANVIER 2026

ROGER PERRIN		HALLE AUX VEAUX 100 pers.			LA ROCHEFOUCAULD	
		SALLE ENTIERE 595 pers.	HALL 150 pers.		Salle de réunion 50 pers.	Bureau
		1 JOUR	1 WE	VIN HONNEUR (entre 8h et 17h)	1 JOUR	1 WE
Associations et Entreprises Montmirailaises		500,00 €	750,00 €		190,00 €	280,00 €
Associations hors ville avec adhérents montmirailais		660,00 €	1 000,00 €		270,00 €	400,00 €
Entreprises, activité commerciale et Associations hors ville sans adhérents		850,00 €	1 275,00 €		330,00 €	-
Particuliers ville		540,00 €	815,00 €	120,00 €	100,00 €	280,00 €
Particuliers hors ville		700,00 €	1 065,00 €		255,00 €	400,00 €
						5€ l'heure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
051-215103557-20251216-del2025-100301-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 17/12/2025
Publication : 17/12/2025
par le maire



